Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260330-DEL_2026_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

Nombre de membres :		L'an deux mil vingt-six
En exercice	19	Le trente mars à vingt heures,
Présents	17	Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance
Votants	19	publique, sous la présidence de Yves CYRILLE, Maire
		Date de convocation : 26 mars 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE, Fabienne GRANDJEAN, PRIMOT Christophe, Mélanie THOMIN, Hubert MADEC, Jérôme DUBRAY, Majdouline VEY, Damien ILY, Corinne CHARDOT, Sébastien THUEUX, Daniel CROGUENNEC, Cécilia CRAPOULET, François VANDERMARLIERE, Anne-Françoise BIZIEN, Stéphane DE LUCA.
ABSENTS : Marie-Françoise MARHIC pouvoir donné à Fabienne GRANDJEAN, Betty CROGUENNOC pouvoir donné à Corinne CHARDOT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Isabelle TANNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEL 2026-19 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERES DELEGUEES

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire, rappelle qu'il a été décidé lors de la séance du 21 mars 2026, de nommer 3 adjoints au Maire, à savoir, Isabelle TANNE, Alain LE BORGNE et Fabienne GRANDJEAN. Il informe avoir désigné trois conseillères déléguées : Marie-Françoise MARHIC, Corinne CHARDOT et Majdouline VEY. Il précise, que pour le bon fonctionnement de la commune, il est nécessaire de donner délégation auxdits adjoints ainsi qu'aux conseillères déléguées.
A ce titre, le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer un arrêté leur donnant délégation de fonction, qui stipule ce qui suit :

À compter du 31 mars 2026, les adjoints au Maire se voient attribuer les délégations suivantes :

- **Madame Isabelle TANNE**, 1ère adjointe au Maire : « *Affaires sociales, action économique, affaires électorales, personnel communal et gestion du cimetière* ».
- **Monsieur Alain LE BORGNE**, 2ème adjoint au Maire : « *Bâtiments et équipements communaux* ».
- **Madame Fabienne GRANDJEAN**, 3ème adjointe au Maire : « *Finances, communication et culture* ».

A compter du 31 mars 2026, les conseillères déléguées se voient attribuer les délégations suivantes :

- **Madame Marie-Françoise MARHIC**, conseillère déléguée : « *Associations sportives, jeunesse et patrimoine* »
- **Madame Corinne CHARDOT**, conseillère déléguée : « *Vie scolaire et périscolaire* »
- **Madame Majdouline VEY**, conseillère déléguée : « *Associations culturelles, associations de loisirs et marché communal* »

Les adjoints délégués assureront l'instruction et le suivi des dossiers relevant de leur compétence et pourront signer tous les documents y ayant droit. Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval de Monsieur le Maire.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260330-DEL_2026_19-DE

Pour les conseillères déléguées, les délégations ne portent que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées, et n'accorde pas de délégation de signature.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ARTICLE 1 : prend acte des nominations de Marie-Françoise MARHIC de Corinne CHARDOT et de Majdouline VEY en qualité de conseillères déléguées ;

ARTICLE 2 : prend acte des délégations de fonctions attribuées ;

ARTICLE 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillères déléguées.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

Le Maire
Yves CYRILLE



La secrétaire de séance
Isabelle TANNE

